

# Quoi de NEUF ?

Lettre d'information  
pour les ADSB du  
Grand Est

N°5 - Novembre 2019



## EDITION SPÉCIALE - CONVENTION DE PARTENARIAT

### L'ÉDITO

du Docteur **Christian Gachet**, Directeur de l'EFS Grand Est

Cher(e)s bénévoles,

L'Établissement Français du Sang et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole ont travaillé en concertation pendant près d'une année sur une nouvelle convention nationale de partenariat afin, d'une part, de renforcer leurs liens et, de répondre aux enjeux de demain et d'autre part d'harmoniser au plan national les pratiques et ce toujours dans le cadre éthique fondateur du don de sang, bénévole, anonyme et gratuit.

Il est important de bien comprendre que ce travail a été coproduit avec les représentants d'associations de donneurs et de l'EFS. Il ne s'agit en aucun cas d'une mesure arbitraire de l'EFS. L'ensemble des points a fait l'objet d'une concertation et la convention a été adoptée à une large majorité et signée le 21 septembre 2019 pour une mise en œuvre en région le 1er janvier 2020.

Un des points évoqués concerne l'homogénéisation de la participation financière de l'EFS à la collation post don. Les travaux ont mené à fixer un prix médian de 3€ par donneur présenté ou prévu. Il est vrai que, même si cela représente une hausse pour de nombreuses régions, pour l'Alsace cela se traduit par une baisse de 1,20€ par donneur. Jusqu'ici, les associations alsaciennes bénéficiaient du forfait de remboursement le plus élevé.

J'entends le mécontentement des associations concernées par cette baisse, mais je sais aussi que je peux compter sur leur mobilisation et leur engagement au seul bénéfice des malades. Il nous faut avancer ensemble, bénévoles et personnels de l'EFS, dans la même direction. Il nous faut réinventer notre partenariat.



Comme nous l'avons discuté avec les Présidents des comités d'Unions régionales et Départementales une des actions concrètes est la mise en œuvre de groupes de travail sur les thématiques du développement durable, de la collation, de la communication, de la reconnaissance des donneurs ou encore des partenariats. L'objectif est de co-construire les actions de demain qui seront le plus en adéquation avec les besoins du terrain.

Nous allons également renforcer notre communication en vous informant plus régulièrement et plus directement. Il est essentiel d'être en contact pour mieux nous comprendre et mieux avancer ensemble.

Dans cette attente, je vous laisse découvrir ce nouveau numéro de notre newsletter « quoi de neuf » spécialement dédié à la nouvelle convention de partenariat entre la FFDSB et l'EFS. Vous y découvrirez également un retour sur la deuxième édition de l'Université du don EFS Grand Est qui s'est déroulée le 12 octobre dernier à Strasbourg. Un événement qui a remporté un vif succès et qui marque le début d'une nouvelle et belle dynamique.

Très bonne lecture et un grand merci pour votre dévouement et votre action quotidienne.

Christian Gachet  
Directeur EFS Grand Est

# Une nouvelle convention de partenariat pour répondre aux enjeux de la promotion du don de sang

## RÉAFFIRMATION DE L'ATTACHEMENT ENTRE LES DEUX STRUCTURES

La convention de partenariat qui unit la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) et l'Établissement Français du Sang (EFS) arrive à échéance. Dans le cadre de son renouvellement, un tour des régions a été entrepris afin de faire l'état des lieux du partenariat. Ce bilan a mis en évidence une très grande hétérogénéité des pratiques régionales, de mise œuvre du partenariat et un montant élevé de subventions versées aux associations par l'EFS (de l'ordre de 800 000 euros au titre de subventions et de 2,3 millions d'euros au titre du remboursement de la collation).

Face à ce constat et dans un souci d'harmonisation des pratiques et de consolidation du partenariat, un comité de pilotage a été mis en œuvre pour étudier les nouveaux termes de cette convention dans un cadre éthique, de transparence et d'équité.

Le comité composé de représentants régionaux et des collaborateurs de l'EFS a travaillé pendant près d'une année en faisant des points d'étape réguliers. Le projet final de la convention a été signé le 21 septembre 2019 lors du Conseil d'Administration de la FFDSB.



François Toujas, Président de l'EFS, et Michel Monsellier, Président de la FFDSB

### LES PRINCIPALES AVANCÉES ET DÉCISIONS

- Réaffirmation du profond attachement des deux structures l'un envers l'autre.
- Réaffirmation de la défense du modèle éthique via les valeurs singulières qui sont celles du modèle français.
- Réajustement de la gouvernance du partenariat : rôle pivot des comités régionaux de la FFDSB avec les ETS.
- Renfort de la notion de conquête des nouvelles générations de donneurs de sang.
- Attention toute particulière à l'équilibre financier de partenariat qui reste à enveloppe identique.
- Intégration d'EFS Campus pour soutenir si besoin, l'effort de formation des ADSB.
- Rappel des principales obligations des deux parties et des règles de responsabilité et d'assurance.
- Redéfinition des critères d'attribution des subventions de fonctionnement et de contribution à la collation.
- Affirmation de la marque donneur sur les supports produits grâce aux subventions de fonctionnement

## UN MODÈLE ET DES VALEURS PARTAGÉS

L'EFS comme la FFDSB réaffirment à travers cette convention leur profond attachement au modèle éthique français fondé sur l'anonymat, le volontariat, le bénévolat et le non profit. Des valeurs qui constituent un gage de sécurité pour les donneurs et les receveurs.

Dans la continuité des précédentes conventions signées en 2002, 2007, 2014 et 2018, l'EFS et la FFDSB ont décidé de renforcer leur collaboration et leur coopération couvrant toutes les actions et projets en lien avec la promotion du don de sang, de plasma, de plaquettes, le recrutement de nouveaux donneurs et la fidélisation des donneurs de sang bénévoles dans le seul but de répondre aux objectifs d'autosuffisance en produits sanguins.

Les enjeux prioritaires et essentiels portent sur la modernisation de l'image du don de sang pour conquérir les nouvelles générations de donneurs mais aussi sur la fidélisation des donneurs de sang, de plaquettes et de plasma.

## LES SUBVENTIONS : HARMONISATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Un des points essentiels de cette nouvelle convention porte sur l'harmonisation des critères d'attribution des subventions et des remboursements des frais de collation afin de garantir l'équité et l'éthique dans le traitement des subventions au travers des régions. Cela permet également de garantir une transparence et une mise en conformité, comme le prévoit la loi au titre du contrôle de la bonne utilisation des fonds publics.

### LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Aussi, la nouvelle convention prévoit de verser à l'Union régionale une subvention de fonctionnement par établissement sur la base des donneurs présentés en collecte mobile et sur les sites fixes. Il est important de noter que 10% de cette subvention devront être consacrés à la réalisation de nouveaux projets ayant pour objet la conquête de nouveaux donneurs.

### LA CONTRIBUTION AU REMBOURSEMENT DE LA COLLATION

L'EFS continue de participer au remboursement de frais de collation sur la base du forfait lorsque celle-ci est organisée par l'association.

Le remboursement s'effectue sur la base du nombre de donneurs présentés ou prévus sur la collecte. Le médecin responsable de la collecte signe l'attestation du service fait et est garant de l'appréciation qualitative de la collation assurée par l'association.

Deux forfaits sont identifiés :

- 1,50 € pour les collations « mixtes » : EFS/ADSB
- 3 € pour les collations intégralement prises en charge par l'ADSB



### + À SAVOIR

Il n'y a pas de contribution à la collation pour le personnel de l'EFS qui bénéficie d'une prime de panier repas dans le cadre de sa mission.

## LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement générés par les réunions et/ou formation à l'initiative de l'EFS peuvent faire l'objet de remboursement dans le respect du barème applicable à l'EFS.

Attention : L'EFS doit avoir validé préalablement le montant de toute dépense dont le remboursement serait demandé par un bénévole.

## LES RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Au niveau des responsabilités et des assurances, la convention précise que les ADSB et leurs bénévoles intervenant pour le compte de l'EFS, à sa demande et sous son contrôle, bénéficient de son dispositif assurantiel en qualité de collaborateurs occasionnels.

### Aussi sont pris en compte :

- les dommages matériels et/ou corporels causés aux donneurs de sang lors des collectes, promotion de la collecte, accueil des donneurs, collations préparées par les ADSB) ;
- les dommages matériels et/ou corporels causés aux tiers, autres que les donneurs, lorsque le bénévole collabore aux activités de l'EFS ;
- les dommages causés aux véhicules de l'EFS (sous réserve d'être titulaire d'un permis de conduire valide et d'obtenir une autorisation expresse et préalable de l'Établissement) ;
- les dommages matériels et/ou corporels subis par les bénévoles lors de leur participation aux activités de l'EFS.

### À SAVOIR

Les associations et leurs bénévoles sont en revanche responsables des conséquences dommageables résultant de toutes les actions de promotion du don de sang qu'ils décident et qui ne sont effectuées ni à la demande, ni sous le contrôle de l'EFS et de toutes les autres activités entrant dans le cadre du statut social des associations (réunions statutaires, les congrès, etc...).

## LA CONVENTION RÉGIONALE

Dans la continuité de la convention nationale, chaque Directeur d'établissement a la charge de faire signer avec les présidents de ses comités régionaux une convention de partenariat régionale qui doit fixer les modalités de fonctionnement et les conditions de subvention des projets d'intérêt général portés par les associations dans le champ de la promotion du don de sang. Ces nouvelles conventions régionales doivent bien entendu être conformes aux préconisations de la convention nationale et prévoient une mise en œuvre pour le 1er janvier 2020.

Les comités de promotion du don qui se réunissent au moins deux fois par an auront à charge de définir et de mettre en œuvre le partenariat en conformité avec la convention nationale.

### LES GRANDES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE :

- **19/11/2018** : Début des travaux de la convention nationale
- **25/04/2019** : Point d'étape
- **21/09/2019** : Signature de la convention nationale
- **25/10/2019** : Début des travaux des conventions régionales
- **01/01 - 31/03/2020** : Signature des conventions régionales

### CONTENU D'UNE CONVENTION RÉGIONALE

Les modalités de gouvernance régionales, les subventions, leur traçabilité et leurs conditions d'emploi, la politique de collecte, les actions de recrutement et de fidélisation, l'information et la formation des bénévoles.

## Retour sur : l'Université du don

La deuxième édition de l'Université du don Grand Est s'est tenue le samedi 12 octobre 2019 à la Cité de la Musique et de la Danse à Strasbourg. L'évènement fut un réel succès, il a rassemblé plus de 300 personnes venues de tout le Grand Est. Des présentations, interventions et échanges riches et passionnants ont rappelé à chacun le sens de son engagement et l'importance de l'action.



Docteur Catherine Humbrecht, Docteur Christian Gachet et Docteur Chrystelle Claudel

L'Université du don est une occasion de réunir, ADSB, EFS, professionnels de santé, élus, pour prendre un peu de recul, parler de médecine du don et des préoccupations en regard des grands enjeux de la mission de santé publique qu'est la transfusion. Le fil conducteur de cette journée a été celui de la conciliation entre les principes de l'éthique du don et les besoins des malades. Plusieurs intervenants se sont succédés tout au long de la matinée pour échanger sur les enjeux importants du système transfusionnel et de la filière sang en France.

Laurence Lwoff, cheffe de l'Unité de Bioéthique du Conseil de l'Europe est intervenue sur l'éthique du don en rappelant les textes fondateurs et le principe d'interdiction du profit relatif aux éléments du corps humain.

Le Dr Catherine Humbrecht Onco-hématologue et responsable de la Délivrance des Produits Sanguins Labiles (PSL) à l'EFS Grand Est a présenté les indications en PSL et en Médicaments Dérivés du Sang (MDS). Elle a signifié que les besoins étaient de plus en plus importants et qu'il arrivait que des MDS étaient en rupture et ne pouvaient par conséquent être prescrits aux malades.

Le Dr Chrystelle Claudel, responsable des prélèvements a fait part de l'état actuel de la collecte en France et dans le Grand Est. Elle a montré la nécessité de s'adapter pour répondre aux grands enjeux comme la pénurie de médecin, l'érosion des donneurs ou encore les difficultés du recrutement et de la fidélisation des plus jeunes. Elle a présenté les grands projets de l'EFS comme la Téléassistance médicale en collecte (TMC) ou innovadon.



Laurence Lwoff

Le Dr Frédéric Bigey, Directeur adjoint de l'EFS Grand Est a fait un point sur les besoins en plasma pour fractionnement. Il a souligné l'enjeu stratégique pour la France de devenir autosuffisante. En effet, aujourd'hui la France ne répond qu'à seulement 35% de ses besoins en médicaments dérivés du plasma, 85% du plasma fractionné dans le monde provient des Etats Unis où les sujets sont rémunérés. Cela laisse entrevoir les dérives que ces systèmes peuvent engendrer en exploitant les plus vulnérables, au mépris des considérations éthiques et de la santé de ces donneurs.



Une table ronde sur le rôle des Associations de donneurs de sang bénévoles a précédé les dernières interventions. Liliane Schuhmacher, Présidente de l'UD 68, Christian Ost, Président de l'UD 67, Michel Thiedot, Président de l'UD 10 et Sylvain Zanetti, Président de l'UR Lorraine-Champagne Ardennes ont échangé sur leurs actions quotidiennes pour la promotion du don et ont fait part de leurs bonnes pratiques et de leurs visions de l'avenir.



De gauche à droite, Matthieu Chanvillard, Sylvain Zanetti, Michel Thiedot, Liliane Schuhmacher, Christian Ost



Agnès Ledig

Les travaux ont été conclus par Agnès Ledig, Ambassadonneuse et écrivaine qui a rappelé le pourquoi et le comment de son engagement aux côtés des bénévoles et de l'EFS. Un témoignage touchant et émouvant qui a donné tout son sens à l'action et au dévouement des bénévoles et du personnel de l'EFS dont l'engagement est au seul bénéfice des malades.

Merci à Fabienne Keller, Députée européenne et au Docteur Alexandre Feltz, adjoint au maire de Strasbourg en charge de la santé de leur présence et de leur fidèle soutien.

**+** **En savoir + :** L'ensemble des présentations sont disponibles auprès des responsables d'UD et d'UR. N'hésitez pas à contacter le service communication de l'EFS Grand Est pour plus d'informations.



Docteur Alexandre Feltz, Adjoint au maire de la Ville de Strasbourg



Fabienne Keller, Députée européenne